



PROCOLE DE FIN DU SECTEUR ATR | PROCOLE DE FIN DU SECTEUR ERJ

## QUAND LA DIRECTION & LE SYNDICAT MAJORITAIRE RÉINVENTENT LA LOI...

### MARS 2019

Le SNPL et la direction se sont mis d'accord et ont signé un protocole de fin de secteur ATR. L'appel d'offres qui s'en est suivi était ouvert à l'ensemble des PNT. Malgré les protestations des PNT ATR et du SPL, la direction s'était retranchée derrière l'argument « *la LCP est la seule règle applicable pour reclasser le personnel* ». Des OPL ATR anciens avaient dénoncé l'embauche de nouveaux pilotes externes directement sur réacteur, bafouant la règle de la LCP. Pour minimiser le préjudice, le protocole leur octroyait une réévaluation de salaire via le changement de grille de rémunération. Aucun effort ne sera entrepris pour éviter, pour la première fois dans l'histoire de nos compagnies d'origine, de déclasser des CDB en OPL. Le processus de déclassement a été appliqué en affirmant qu'il n'y aurait pas de perte de rémunération ! Faux ! Le SPL a démontré qu'il existait des préjudices. Les réajustements sont à l'étude au niveau du service paie. Avec la fin de secteur ATR, le SNPL avait réussi son hold-up électoral en sacrifiant, dans l'indifférence générale, 25 CDB ATR. ●

### MARS 2020

Un an après, c'est le DOA qui réinvente de nouvelles règles pour favoriser le reclassement des pilotes de son secteur. Une nouvelle fois, c'est validé par le SNPL, sans l'adhésion des autres OSR. La règle sacro-sainte de la LCP a bizarrement disparu. Un appel d'offres spécifique réservé aux pilotes du secteur ERJ va être lancé ! Un choix élargi des bases est désormais offert. Le changement de grille salariale fait également partie du package. Pour les PNT qui souhaitent quitter l'entreprise, les indemnités sont également réévaluées par rapport à celles en vigueur pour l'ATR. Selon ses propos, le DOA concède aux OSR que « *les règles de reclassement sont très favorables aux PNT ERJ !* » C'est effectivement le cas et nous félicitons chaleureusement les heureux bénéficiaires. Ce qui nous gêne beaucoup, ce sont les différences injustifiées et le manque de loyauté dans le traitement de cas similaires. Il ne vous échappera pas que des cadres du SNPL font partie du secteur ERJ. ●



Transavia



Air France



Hop !



easyJet



Air Caraïbes



Aigle Azur



Corsair International

# LE SPL EXIGE QUE L'ÉQUITÉ SOIT RÉTABLIE !

Face aux augmentations de salaire induites par ce nouveau protocole, comment expliquer aux salariés de HOP des mesures NAO limitées seulement à 1 % ?



- #1 **Comment comprendre le changement de cap** avec l'affectation définitive sur des bases sans avions ? Certains ont difficilement obtenu une base temporaire tant convoitée, après un long processus d'appel d'offres conventionnel sachant que la politique de la compagnie était de supprimer les bases province !
- #2 **Comment expliquer aux CDB ATR** déclassés que la grille unique mise en place n'est pas pour eux ?
- #3 **Comment expliquer aux PNT CRJ** que des places sont réservées sur Ejet hors appel d'offres sans tenir compte de la LCP ?
- #4 **Comment expliquer aux pilotes qui ont pris 48 mois de carence** pour avoir changé de secteur sans changer de fonction qu'ils vont se voir dépasser par des collègues qui n'auront aucune carence ?

#5 **Comment expliquer à un PNT en cessation d'activité** qu'il existe deux types différents d'indemnisation selon son secteur d'origine ? ●

**LE SPL RESTE LE SYNDICAT QUI DÉFEND ÉGALITAIREMENT TOUS LES PILOTES !**

## PROTOCOLE & CORONAVIRUS : QUEL IMPACT SUR NOTRE COMPAGNIE ?



Face à la crise du Covid-19, le SPL avait demandé le report de la signature de ce protocole, validé le 19 mars par le SNPL. Nous avons dénoncé l'absence d'équité entre secteurs et sommes convaincus que si HOP survit à la crise du Covid-19, c'est avec l'ensemble des salariés que la compagnie pourra se redresser. ●



Transavia



Air France



Hop !



easyJet



Air Caraïbes



Aigle Azur



Corsair International